

Les marges d'autonomie

Document rédigé à la suite de l'atelier sur ce sujet réalisé lors du regroupement de SupAgro Montpellier le mardi 9 mars 2010, animé par Christine Lafont (DGER-BDET).

Prise de note et rédaction : Bruno Righetti (SupAgro Florac)

La marge d'autonomie qu'est-ce que c'est ?

Lors de la mise en œuvre du référentiel, il y a un certain nombre de normes posées par la réglementation et de contraintes liées à l'organisation, aux aspects budgétaires, etc. Néanmoins le référentiel est construit de manière à laisser des marges de manœuvres importantes aux établissements et aux équipes. Ces marges de manœuvres doivent permettre d'optimiser la pertinence de la formation sur le territoire de l'établissement, en lien avec les professions auxquelles elle prépare. Cet enjeu doit être partagé par l'ensemble de l'équipe ; c'est pourquoi il y a nécessité de faire un travail en équipe d'appropriation du référentiel professionnel. Il faut également explorer le champ professionnel sur le territoire.

Exemples de marges de manœuvre :

- *choix du lieu de stage*
- *trouver les chantiers école qui peuvent vous faire connaître dans le monde professionnel*
- *Les 112h permettent une autonomie*
- *l'organisation dans le temps, l'autonomie sur l'organisation des CCF (ex : évaluer tout de suite un chantier école en ccf)*
- ...

Où se situent les marges de manœuvre

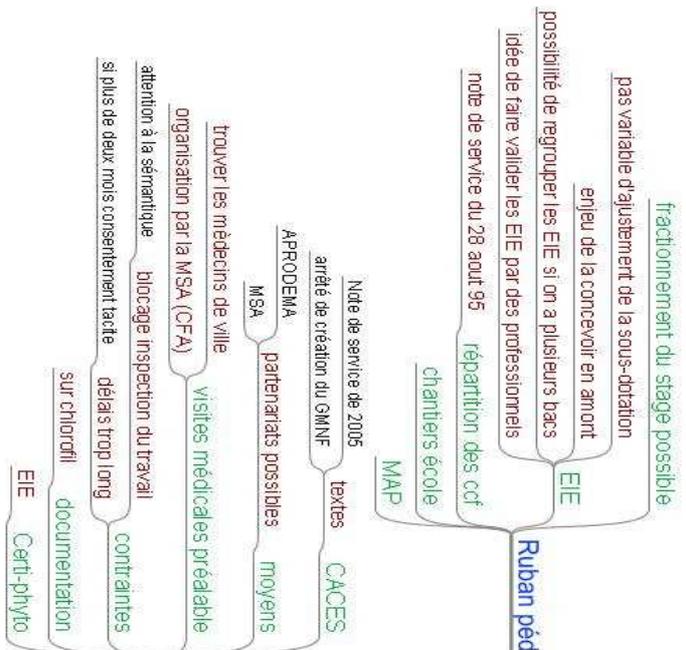
Le travail en atelier a permis d'en recenser un certain nombre ; elles sont répertoriées dans le schéma heuristique ci-dessous.

Il ressort de l'échange que ces marges de manœuvre peuvent être vues sous l'angle de quatre enjeux différents mais liés les uns aux autres ;

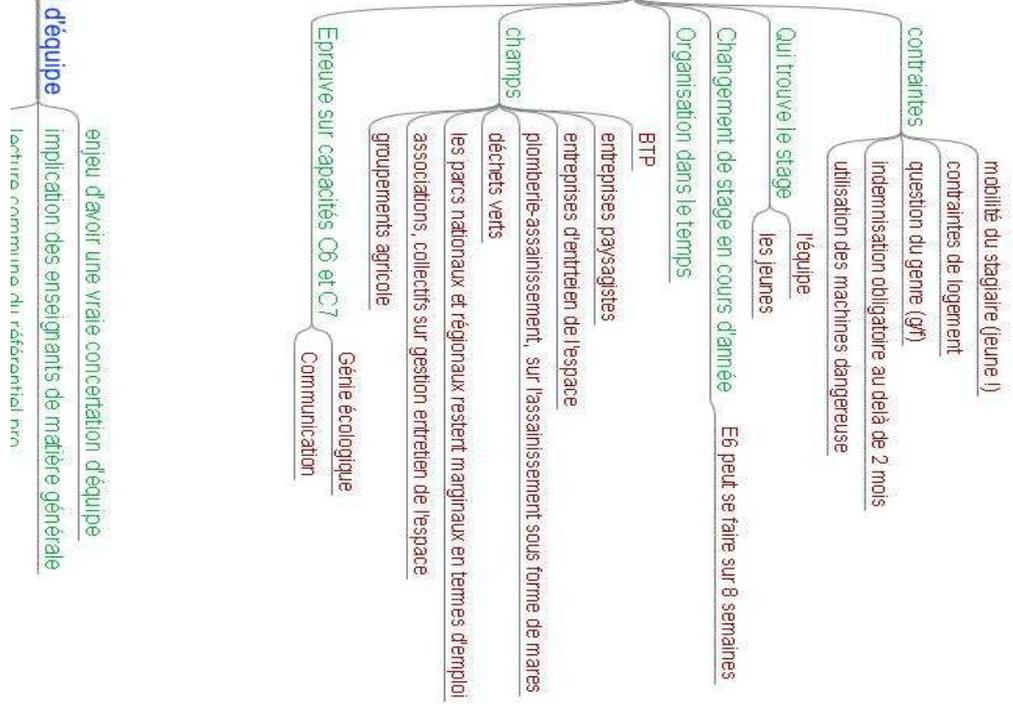
- **L'enjeu de l'équipe pédagogique** qui doit produire un travail de qualité en amont et pendant la formation, avec une culture partagée suffisante du territoire et de la profession en particulier
- **L'enjeu d'un ruban construit dans un souci de pertinence** par rapport au contexte de l'établissement et au public de la formation
- **L'enjeu de trouver des stages** adaptés et de pouvoir les mener à bien
- **L'enjeu de la sécurité**, important dans cette formation où des jeunes (parfois très jeunes) se trouvent en situation de manier un matériel susceptible d'être dangereux, et qui débouche sur des professions où les certifications comme le CACES peuvent s'avérer importantes.

Marges d'autonomie en BPro GMNF

Ruban pédagogique



Stages



Quelques éclairages, témoignage et ressources (non exhaustif)

La construction du ruban pédagogique

Étape clé, cette construction doit être le produit d'un travail d'équipe. L'enjeu de bien partir des référentiels professionnels et de certification étant posé et approprié par toute l'équipe, on a une grande liberté de formes possibles.

Trouver et choisir un stage en milieu professionnel :

D'un établissement à l'autre et d'un territoire à l'autre, on trouve ou pas les entreprises demandeuses. Ce n'est pas toujours facile. En effet comme ce sont des jeunes de 16 ans il est parfois difficile de se déplacer loin. Dans certains établissements la mobilité est une condition *sine qua non* du recrutement des jeunes. Les maîtres de stage parfois se mobilisent en logeant les jeunes. Il n'est pas rare qu'un jeune (en BTSA GFS on le sait) fasse 70 courriers pour trouver un stage !

Il peut arriver qu'une entreprise¹ qui offre un stage approprié au GMNF une année propose une autre année un stage inapproprié. Aussi ce qui est important c'est d'examiner de près le chantier que propose l'entreprise, et non la nature de l'entreprise.

Parfois le stage ne correspond pas à l'attente de la formation et on s'en aperçoit alors qu'il est commencé. Or, le nombre de semaines de stage a été allongé. Si le stage ne correspond pas, comme le rapport de stage de l'épreuve E6 peut ne porter que sur 8 semaines (sur les 14 à 16 que le jeune fait), ça permet à un jeune qui s'est fourvoyé de reprendre un autre stage en cours de route.

Le cadre réglementaire du stage est précisé dans la note de service sur les stages en entreprise DGER/POFE2004-2023 du 15/03/2004. Elle précise notamment la procédure de dérogation à l'interdiction d'utilisation de machines dangereuses, l'obligation d'annexes pédagogiques à la convention, la modalité de mise œuvre de la convention type avec les entreprises, l'obligation d'appui pédagogique pendant les périodes de stage, le rapport avec le médecin du travail et la médecine scolaire, les conditions de déroulement des stages à l'étranger.

Lien : <http://nocio.agriculture.gouv.fr/CIRCETNO/2004/Sem12/DGERN20042023Z.PDF>

L'utilisation de machines dangereuses en bac pro ?

Sur Chlorofil se trouve une ressource intéressante produite par des inspecteurs d'agroéquipement Apportant beaucoup de réponses aux questions de sécurité sur les chantiers.

Ci-dessous le lien vers ce document :

http://www.chlorofil.fr/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/user_upload/pdf/etab/admins/securite/F_total.pdf&t=1272118539&hash=0c323f4851615d4e8a43698f199a4ad9

En ce qui concerne la conduite d'engins mobiles, le passage du CACES peut constituer un élément important pour l'adéquation de la formation à l'emploi. Dans l'Arrêté de création du GMNF, il est précisé que l'attestation valant CACES peut être délivré en fin de première. En effet, l'attestation

1 Entreprise est à prendre ici au sens large ; il peut s'agir d'association ou de collectivités locales...

n'est délivrée qu'après deux ans de formation au moins sur les trois. La formation est assurée par l'établissement. L'évaluation est également faite par l'établissement et il est inutile de passer par le testeur (d'où le fait que c'est un équivalent CACES et non le CACES). L'attestation valant CACES a exactement la même valeur que la CACES, à savoir « une attestation sur le ou les engins sur lesquels la formation a eu lieu est délivrée par le chef d'établissement ».

Sur le site de l'INRS, il y a une foire aux questions bien faite.

Lien : http://www.inrs.fr/htm/caces_certificat Aptitude la conduite en securite.html

Par ailleurs il y a des partenariats possibles. Il existe une association APRODEMA qui regroupe les professionnels de l'agroéquipement qui promeut l'usage des matériels. Ils proposent également des stages de formation destinés aux enseignants en machinisme.

A propos de la pertinence de l'EIE

Témoignage : Il arrive en pratique que les EIE servent de soupape pour mettre des heures là où il en manque à des enseignants... il existe un réel effet pervers à cette marge de manoeuvre dans un contexte où la gestion de la DGH n'est pas toujours chose facile. Cette question interpelle la fonction des directeurs adjoints.

Une des réponses possibles se trouve dans le calendrier d'élaboration du ruban : si l'EIE se cadrent avant la rentrée comme les autres enseignements, elle aura sans doute plus de pertinence que si elle est envisagée plus tardivement. Il est bon de poser les EIE comme un élément central porteur de sens mais ce n'est pas facile dans le contexte actuel.

Dans certains cas on voit des EIE callés dès juillet , apparaissant comme trois semaines banalisées, évaluées. L'EIE prend alors du sens aux yeux des élèves. C'est donc possible !